



13 juillet 2022

Les infos estivales de SUD !

Calendrier social 2022-2023 : SUD n'a pas signé l'accord encadrant, et actant inutilement, des négociations sur le projet CONVERGENCE phase n°2 (déjà prévues, mais repoussées), sur l'impact de la nouvelle convention de la métallurgie et sur une révision des inconvénients/prime de ripage. L'accord donne des heures de délégation supplémentaires.

Contrats de professionnalisation : Nos échanges de courriers avec la Direction, portant sur la discrimination des salariés en contrat de professionnalisation (CQP - PNR), permettent pour la première fois d'envisager une solution par le dialogue social. SUD n'a jamais cessé de revendiquer :

- **La régularisation de toutes les journées d'école ayant été effectuées en bénévolat - la Direction accepte désormais la régularisation des salariés en CQP/PNR, ou l'ayant été depuis 2019, sur une demande formelle individuelle.** Elle refuse toute régularisation collective.
- **L'accès aux frais de repas et transports lors des journées d'école au même titre que tous les salariés** - La Direction admet enfin que l'organisme de formation ne prend pas en charge les frais de repas et qu'aucun panier n'est versé (ce qui est illégal).
La Direction s'engage à prendre en compte les sujets des transports et de la restauration des contrats de professionnalisation dans le cadre de la renégociation de « l'accord relatif à la gestion des compétences et des parcours professionnels au sein du groupe Orano ».
- **L'accès aux congés spécifiques horaires postés - La Direction est désormais disposée à ouvrir le sujet** lors de la renégociation, en fin d'année, de « l'accord gestion des postes ». Là encore, la différenciation de traitement entre les contrats de professionnalisation et les CDD/CDI est illégale. Pour rappel : un salarié 5*8 en CDD/CDI, présent toute l'année, a 6 congés horaires postés. Un salarié en CQP/PNR n'en a aucun !

SUD en profite pour rappeler que les contrats de professionnalisation ont le même choix d'options RJF que les salariés en CDD/CDI. SUD avait mis fin à cette absence de choix en évoquant l'équité et l'enjeu de l'attractivité.

Projection conventionnelle : SUD n'a jamais rien lâché sur le combat contre la projection conventionnelle. SUD accompagne 13 salariés en Appel. Une première date d'Appel a enfin été fixée au 15 septembre 2022.

À date, aucune loi n'est venue modifier la loi Touraine de 2014. Démontrant, si besoin en était, que la projection conventionnelle n'a aucun fondement et n'a bénéficié à aucun salarié ! La Direction a d'ailleurs pris soin de préciser que l'un des enjeux de la projection était de maintenir les compétences.

Arrêt de travail négocié ? SUD a demandé que la Direction s'exprime, lors du prochain Comité Social et Économique CSE, sur la pratique managériale consistant à inciter les salariés, ayant été au médical, puis évacués vers le CHPC ou d'autres structures, à ne pas prendre un arrêt de travail en proposant du télétravail ou des autorisations d'absence avec solde.

Actionnariat : L'État a racheté environ 10% du capital d'Orano auprès de la banque Natixis pour un montant de 638 millions d'€, valorisant l'entreprise à environ 6 milliards d'€. #souvenirAreva
Notre Direction, qui implorait l'État de mettre Orano en bourse, semble, une fois encore, à contresens de l'histoire.

ATLAS : La Direction a fait savoir en CSE qu'il n'était pas prévu d'habillage décoratif du mur de la nouvelle ZPR, y compris autour d'ATLAS, car elle le sait : « ♪ On écrit sur les murs la force de nos rêves. Nos espoirs en forme de graffiti. ». Moins d'un mois après le Hellfest, citer Kids United s'avère inconvenant.



Activités Sociales

Notre conception des Activités Sociales est désormais bien connue de l'ensemble du personnel. En quelques mots :

- **Constructive** : être force de proposition (note « MEF bas salaire » malheureusement non applicable, note sur le soutien scolaire applicable, projet Billetterie Loisirs) et avoir le sens de l'écoute pour amender nos projets et rendre applicables ceux des autres organisations syndicales.

- **Patrimoniale** : il est essentiel de préserver et développer le patrimoine du CSE (exemple du complexe de Nouainville où il convient de soutenir les activités pour qu'un maximum de salariés en profite).

- **Accessible** : les activités du CSE, de ses sous-commissions et des associations doivent être les plus accessibles possible.

À titre d'exemple :

- la sous-commission Billetterie Loisirs a inscrit sa volonté, à terme, de dématérialiser les tickets. Cela permettrait de **pouvoir faire des activités sur « un coup de tête »** même si l'on est en télétravail ou en vacances.
- **Faciliter les partenariats pour du gagnant-gagnant** (visibilité du partenaire - pouvoir d'achat du salarié).
- **Élargir les jours et horaires d'ouverture d'accueil aux activités sociales** (les heures de délégation des élus au CSE peuvent le permettre sans impacter la charge de travail du personnel du BGAS).

- **Transparence** : à l'image de ce que SUD propose syndicalement (feuille de paie et budgets de nos élus accessibles aux salariés, courriers à la Direction, propositions et revendications toujours inscrites dans nos tracts), il convient de **transposer cette mentalité à la gestion, méconnue, du CSE**.

Par exemple, les décisions des fermetures du BGAS (cause COVID et exceptionnelles) et la gestion du personnel du CSE sont prises par les membres du Bureau du CSE et non par l'ensemble des élus au CSE.

SUD a demandé les procès-verbaux actant des décisions de Bureau du CSE, il n'y en a aucun. SUD s'engage, si un jour nous intégrons le Bureau du CSE, à rendre toutes les décisions et leurs motifs accessibles aux salariés.

Noël 2022 : Il a été annoncé qu'il n'y aurait pas de spectacle de Noël en 2022. SUD a demandé des explications en Commission des Activités Sociales sur ce sujet ainsi que le montant du préjudice :

- **Il n'y aurait aucune salle sur Cherbourg-en-Cotentin, ou aux alentours, susceptible d'accueillir le spectacle,**
- **Le montant cumulé des pertes liées à l'absence de spectacle de Noël, depuis la période Covid, est d'environ 50.000 €.**

SUD a écrit au Bureau du CSE, avec en copie le Bureau de la sous-commission Arbre de Noël et l'ensemble des organisations syndicales, pour proposer :

- Qu'un RDV soit pris avec les élus locaux, dont la mairie de Cherbourg-en-Cotentin, **par une délégation** de représentants du personnel et de la sous-commission Arbre de Noël.
- **Qu'un communiqué de Presse soit réalisé** pour exprimer le préjudice occasionné pour les nombreux enfants qui ne pourront, une fois encore, avoir un spectacle de Noël.

Billetterie Loisirs : Le budget de départ de la sous-commission Billetterie Loisirs sera voté lors du CSE du 19 juillet.

Il est important de noter que **TOUS les salariés pourront bénéficier de la participation CSE, s'ajoutant au tarif CSE, à raison d'un quota maximum de 4 tickets par mois, ou 8 tous les deux mois, toutes activités confondues.**

Au-delà de ce quota, cela restera intéressant pour les salariés puisqu'ils bénéficieront encore du tarif CSE !

Exemple sur le karting : 11 € (avec participation CSE) et 14 € au-delà du quota (tarif négocié CSE) - tarif public 20 €.

N'hésitez pas à contacter **Mme Lucie HEROUIN**, Présidente de cette sous-commission, via sud.anc.lahague@gmail.com .

PMA : Il est possible de poser sur PERSO des heures d'AAS (Absence Avec Solde) pour les examens et les actes médicaux dans le cadre d'une assistance médicale à la procréation (envoyer à RH le justificatif du médecin indiquant la date et l'heure de l'examen avec idéalement la durée).

Atelier R7 - prime « exceptionnelle » : Dans notre courrier portant sur la reconnaissance de l'évolution des conditions de travail sur l'atelier R7, SUD avait revendiqué une hausse, même temporaire, du forfait d'incommodités ou une prime exceptionnelle. **La Direction a retenu notre proposition et accorde, aux exploitants et aux radioprotectionnistes de l'atelier R7, une prime unique d'un montant équivalent à 300 points d'incommodités (soit 61,5 € brut).**

Nous avons conscience qu'il n'y a nulle raison de s'enorgueillir de ce montant qui ne répond pas suffisamment aux efforts et aux attentes des salariés du secteur. **Cela n'augure rien de bon sur la future révision des incommodités du site.**

SUD constate que le nombre de démissions continue d'augmenter (**17 démissions depuis le début de l'année**). **#attractivité**

NOËL 2022 : LA FAUSSE SOLUTION DU DISTANCIEL



Adhérer à SUD⁽¹⁾ : ça n'engage à rien, mais ça nous renforce tous !

(1) Démarche anonyme - contactez-nous au 06.03.17.05.15 ou via sud.anc.lahague@gmail.com

VOS CONTACTS SUD

Lucie HEROUIN
DUOC/T7 2*8 EQ1

Arnaud LEMAITRE
DSSEP/TSQ 5*8 EQ

Hervé SOHIER
DUOT/PCM 5*8 EQ5

Elodie HAMEL
DUOA/URP 5*8 EQ1

Arnaud LE PELLETIER
DUOA/TO 2*8 EQ2

Serge BERTRAND
DSSEP/PSR 5*8 EQ2

Guillaume LEFEVRE
DUOC/TD HN

Lydie BRISSIAUD
DUOT/CS 2*8 EQ1

Guillaume LEVAUFRE
DUOT/PCM 5*8 EQ4

FACE À CEUX QUI FONT LA PLUIE ET LE BEAU TEMPS :
BOSSONS COUVERTS !



Le prélèvement peut se faire en une ou plusieurs fois, à vous d'en définir la périodicité. Cochez votre choix.

annuel : 1 x 102 €

semestriel : 2 x 51 €

trimestriel : 4 x 25,5 €

mensuel : 12 x 8,50 €

Envoyer ce bulletin et un RIB par courrier au local SUD - bâtiment social, ou sur sud.anc.lahague@gmail.com ou par simple photo au 06.03.17.05.15

Adresse :

Téléphone :

@mail :

Convention Collective : Métallurgie Parisienne

Activité : Recyclage

Nom : Prénom :

Date de naissance :

Entreprise : Orano Recyclage

Régime de travail : Equipe n°:

Profession : Service :

Fait à, le/..../.....

Signature :